



Dans le cadre d'un jugement pour optation de pension alimentaire

Par **amazonnr**, le **13/12/2010** à **00:30**

Bonjour,

j'ai résumé mon "histoire un peu plus haut, suis en droit de prendre un 2^{ème} avocat dans ce le cadre de ce jugement ,si oui comment faire et aussi quels serait les frais ventulel (j'ai lu aujourd'hui)qu'il était possible dans certains cas d'obtenir un avocat pour représenter et défendre mon enfant ...

quelles sont les conditions requises pour cela?

Par **Marion2**, le **13/12/2010** à **08:50**

Merci de garder le même fils pour vos messages.